Pension alimentaire a stopper

Par OLIVIA	

Bonjour

Suite au divorce j'ai obtenu une pension alimentaire pour la garde de mon fils jusqu'à ce qu'il soit autonome financièrement.

Mon ex ne payant plus la pension je suis passé par l'ARIPA fin 2023.

Mon fils vient de signer le 1er octobre un CDI. J'ai donc fait un recommandé à mon ex femme poir qu'elle cesse les paiements à compter du 1er octobre et j'ai envoyé la copie de ce courrier à l'ARIPA.

Dois je aussi prevenir le tribunal que je renonce à la pension conformément au jugement de divorce ? Ou ce recommandé à mon ex femme suffit ?

Merci de votre réponse
----Par yapasdequoi

Bonjour, Le jugement a-t-il exactement précisé cette procédure ? Sinon il faut demander la validation au JAF.